

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2013

ARRONDISSEMENT

TOUL
CANTON
TOUL Sud

L'an deux mille treize, le huit novembre à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey aux Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 15
De votants 15
De présents 15

Etaient présents :

Mmes Ghislaine CRUNCHANT – Béatrice GEORGE – Maud GERONIMUS – Catherine MASSON – Pascale NAVET.

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 19 novembre 2013

La convocation du conseil avait été faite le 31 octobre 2013.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 19 novembre 2013

Le Maire,
Patrick POTTS

Mrs Daniel BORACE – Christian DROUOT – Michel DROUOT – Serge FOULON – Arnaud GOIN – Daniel KOENIG – Maurice KOENIG – Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS – Denis VINOT.

Absents excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil
Maud GERONIMUS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le compte rendu de la séance du 30 août 2013 est adopté.

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

N°1-VI-2013

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité,

- **de fixer** les taux de promotion suivants pour l'avancement de grade :

AVANCEMENT DE GRADE A COMPTER DE L'ANNEE 2013

Filière technique :

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %

TRANSFORMATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE

N°2-VI-2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste adjoint technique territorial de 1^{ère} classe (ancien grade) en poste adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (nouveau grade) en raison d'un avancement de grade interne.

Il propose de procéder à la suppression d'un poste permanent d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe (ancien grade) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 24 heures 30, et la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 24 heures 30, à compter du 1^{er} décembre 2013.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 02 septembre 2013.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** de supprimer un poste permanent d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe affecté d'une durée hebdomadaire de 24 heures 30 à compter du 1^{er} décembre 2013 et de créer simultanément un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 24 heures 30.
- **Décide** d'y affecter Madame Corinne KOENIG à compter du 1^{er} décembre 2013.

LOCATION APPARTEMENT SITUÉ AU 10 RUE DU LIEUTENANT EXCOFFIER N°3-VI-2013

Monsieur le Maire indique que l'appartement situé au 10 rue du Lt Excoffier est libre. Il précise que celui-ci est mis en location à compter du 01 octobre 2013.

Appartement : loyer : 550 € / 70 m²

Loué à Monsieur BARDIER Alexandre et Madame IGIER-REMY aurélie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** le montant du loyer et des charges comme indiqués ci-dessus,
- **Fixe** le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer, soit 550 €,
- **Dit** que les crédits seront ouverts au budget primitif 2013,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

LOCATION APPARTEMENT N°4 SITUÉ AU 8 RUE DU LIEUTENANT EXCOFFIER N°4-VI-2013

Monsieur le Maire indique que l'appartement n°4 situé au 8 rue du Lt Excoffier est libre. Il précise que celui-ci sera mis en location à compter du 01 décembre 2013.

Appartement n°4 : loyer : 520 € / 59 m² + charges : 30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** le montant du loyer et des charges comme indiqués ci-dessus,
- **Fixe** le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer, soit 520 €,
- **Dit** que les crédits seront ouverts au budget primitif 2013,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

LOCATION APPARTEMENT N°3 SITUÉ AU 8 RUE DU LIEUTENANT EXCOFFIER N°5-VI-2013

Monsieur le Maire indique que l'appartement n°3 situé au 8 rue du Lt Excoffier sera libre le 30 novembre. Il précise que celui-ci sera mis en location à compter du 01 décembre 2013.

Appartement n°3 : loyer : 480 € / 54 m² + charges : 30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** le montant du loyer et des charges comme indiqués ci-dessus,
- **Fixe** le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer, soit 480 €,

- **Dit** que les crédits seront ouverts au budget primitif 2013,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

**DESIGNATION DES ELUS COMMUNAUTAIRES DU 1^{ER}
JANVIER AU 30 MARS 2014**

N°6-VI-2013

Vu l'adhésion de la commune de Sexey-aux-Forges à la communauté communes de Moselle-et-Madon à compter du 1^{er} janvier 2014.

Vu l'article L 5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif notamment à la composition, à la répartition et à l'élection des conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Désigne** comme délégués Messieurs GOIN Arnaud, BORACE Daniel, POTTS Patrick.

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ETABLISSEMENT
D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE MOINS DE 6 ANS »**

N°7-VI-2013

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

(Abstentions : Ghislaine CRUNCHANT – Béatrice GEORGE – Maud GERONIMUS – Catherine MASSON – Daniel BORACE – Christian DROUOT – Michel DROUOT – Serge FOULON – Arnaud GOIN – Daniel KOENIG – Maurice KOENIG – Ghislain PAYMAL – Denis VINOT)

- **Approuve** le rapport de la CLECT réunie le 23 septembre 2013 et ses annexes.
- **Approuve** les modifications statutaires telles que présentées lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2013.
- **Approuve** le transfert de la compétence « Etablissement d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans » hors accueil périscolaire et extra scolaire à compter du 01/01/2014 telle que définie ci-dessus vers la communauté de communes du Pays de Colombey et Sud Toulinois.

PROGRAMME DE COUPES 2014

N°8-VI-2013

Le Conseil Municipal de Sexey-Aux-Forges, (abstention de Michel DROUOT)

Fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 8, 9, 10 et 19 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2014.

- **Vente** des grumes façonnées au cours de la campagne 2014/2015.
- **Partage** en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les cessionnaires.
- **Fixe** comme suit les diamètres et les découpes des grumes à façonner.

	Chêne	Hêtre	Précieux
Diamètre à 1.30 m	35 et +	35 et +	30 et +
Découpes fin bout	30	30	25

Le Conseil Municipal de Sexey-Aux-Forges, après en avoir délibéré,

- **Accepte**, à l'unanimité, le contrat d'approvisionnement/transport des précieux et divers proposé par le service bois de l'ONF pour un volume de 165 m³ estimé.
- **Autorise** le maire à signer le contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS